

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Décision concernant la signature d'un contrat de prêt à usage avec Monsieur Stéphane Prévost sur la commune de Verneuil-sur-Vienne

N°25660

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;

Vu les articles 1075 et suivants du Code civil ;

Vu la délibération n°43 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président, lui conférant à conclure et valider toute convention d'occupation de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que les éventuels contreparties ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole est propriétaire d'une parcelle de terrain vide à Verneuil-sur-Vienne cadastrée SA, numéro 0954001, d'une superficie de 2000 m² ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Prévost a sollicité Limoges Métropole en vue d'utiliser la parcelle aux fins d'y faire une culture d'herbes ;

DÉCIDE

Article 1. De procéder à la signature d'un contrat de prêt à usage à titre purement gracieux de prêt à Monsieur Stéphane Prévost concernant la parcelle de terrain susvisée jusqu'au 31 juillet 2025 ;

Article 2. Les autres modalités de gestion sont prévues par la convention annexée à la présente décision ;

Article 3. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 27/09/2024
Stéphane Prévost
Président du conseil communautaire
M. Prévost
27/09/2024
0954001

Publié le vendredi 27 septembre 2024

Révisé le vendredi 27 septembre 2024
par M. Prévost
M. Prévost

DÉCISION

Décision concernant la signature d'un contrat de prêt à usage avec Monsieur Stéphane Prévost sur la commune de Verneuil-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 27 Septembre 2024



DEC_PATRI_25660_SIGNATURE_CONTRAT_PRET_PREVOST_VERNEUIL_SUR_VIENNE.pdf
(.pdf, 288,7 Ko)



TÉLÉCHARGER